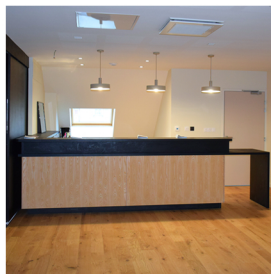


CONTRAT DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE JACQUES BOUBAL

(capacité 40 personnes format réunion et 100 personnes format amphithéâtre)



Nom de l'entité :

Nom du responsable :

Numéro de téléphone : E-mail :

Adresse de facturation :

Réservation :

Date(s) : Horaire(s) : de à
de à

Objet de la réservation :
(exemple : réunion, spectacle, etc)

Nombre de participants prévus :

Veuillez cocher dans quel cadre vous vous situez :

☐ **Salle gratuite (dans la limite de 10 réservations par an maximum) pour les :**
Associations dont le siège est domicilié à Baraqueville * Réunions de syndic concernant un bien de la commune * Institutions publiques (DDT, MSA, Cte de commune, médiathèque, écoles) .

☐ **Salle payante au tarif de : 100€** la demi-journée et **150€** la journée pour les entreprises donc le siège social est domicilié à Baraqueville.

☐ **Salle payante au tarif de : 150€** la demi-journée et **200€** la journée pour les entreprises et associations donc le siège social n'est pas domicilié à Baraqueville.

Cette salle est équipée de 30 micros table permettant la conférence et d'un vidéo-projecteur intégré.
Souhaitez vous utiliser ces équipements ? **oui** ☐ **non** ☐

Ces équipements seront obligatoirement installés par un technicien de la Mairie de Baraqueville.

Il vous sera demandé une caution par chèque de **500€** pour la location de ce matériel, de **80€** pour le ménage et de **50€** pour le badge.

Fait le :/...../.....

Bénéficiaire

Mairie

Somme due:€

À :

Total cautions:€

Cette salle devra être rendue en configuration identique à celle que vous avez trouvée en arrivant.



formellement intervenue dans l'enceinte du cinéma.
Les tarifs de location sont fixés par délibération du Conseil Municipal et révisés
Toute réservation annulée ou dont la date est modifiée moins de 15 jours avant

l'objet d'une re-facturation.